

CITRUS ND+

NETTOYANT DÉSINFECTANT CONCENTRÉ - SOLS ET SURFACES



+ BACTÉRICIDE, LEVURICIDE, VIRUCIDE
ACTIF SUR ROTAVIRUS



ECODÉTERGENT

ENVIRONNEMENT

- 97,8% d'ingrédients d'origine naturelle
- Formule biodégradable à plus de 98% en 14 jours (détail au verso).
- Agents de surface et principe actif désinfectant d'origine végétale
- Sans ammonium quaternaire, ni chlore, ni formaldéhyde, sans acides minéraux, sans colorant ni parfum de synthèse
- Emballage 100% recyclable

ÉCONOMIE

- 1 flacon doseur 1L rechargeable = 50 flacons sprays 500ml PAE.
- 1 bidon 5L = 250 seaux de 5L.

PROPRIÉTÉS

Nettoyant, fortement concentré en agents de surfaces, il élimine les souillures organiques.

Désinfectant, possède des actions bactéricide, levuricide et virucide.

Antitartre, dissout le tartre et les résidus alcalins, préserve la brillance de l'inox et des surfaces.

UTILISATIONS

Nettoie et désinfecte les sols, surfaces, matériels, faïence, inox, verre, etc. Compatible avec les surfaces lavables, résistantes aux nettoyants légèrement acides. Limite les risques d'intoxications alimentaires selon protocoles de nettoyage et de désinfection du plan de maîtrise sanitaire. Réduit les risques de contaminations, notamment pour la petite enfance grâce à son efficacité virucide validée sur une souche de gastro-entérite.

Polyvalent, assure l'hygiène des surfaces et la salubrité des locaux dans de nombreux domaines.

En milieu alimentaire : restaurants, cuisines collectives, laboratoires de grandes surfaces.

En collectivité : salles de classes, crèches, EHPAD, locaux administratifs, sanitaires, vestiaires, douches, locaux sportifs, piscines...

Autres secteurs d'activités : hôtellerie, industrie, locaux sociaux, tertiaire, sanitaires, vestiaires, douches...



DÉSINFECTION

BACTÉRICIDE

- Selon EN13697 en condition de saleté à 3% en 15mn à 20°C.
- Selon EN1276 en condition de saleté à 2% en 5mn à 20°C Sur Staphylococcus aureus, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa, Enterococcus hirae.

LEVURICIDE

- Selon EN13697 en condition de saleté à 3% en 15mn à 40°C sur Candida albicans. Efficace aussi selon EN1650 (non représentative des usages revendiqués).

VIRUCIDE

- Selon EN14476 en condition de saleté à 2% en 5mn à 20°C, sur Rotavirus.

www.prosens.pro - contact@prosens.pro +33 (0)5 49 74 63 20

La marque de produits d'entretien professionnel du Laboratoire Science et Nature
Recherche, développement et fabrication - 79250 NUEIL-LES-AUBIERS - France

Laboratoire Science et Nature - SAS au capital de 270 000 € - RCS Niort 79 1434301798

MODE D'EMPLOI



SUR LES SURFACES ET LES MATÉRIELS :



- Ranger les surfaces.
- Appliquer avec flacon spray, lavette, microfibre, mouilleur, ...
- Brosser (si nécessaire).
- Laisser agir 15mn.
- Rincer et essuyer si besoin ou laisser sécher.

Dilution* pour 0,5L d'eau : Une dose du flacon doseur 1L, ou une dose de la pompe 20ml du bidon 5L.



SUR LES SOLS:



- Appliquer en lavage à plat, franges, mops, pré-imprégnation, frottoir, ...
- Brosser (si nécessaire).
- Laisser sécher.

En cas de rinçage*, laisser agir 15mn.

Dilution pour l'entretien :

En lavage à plat, pour 5L d'eau tiède : une dose du flacon doseur 1L, ou une dose de la pompe 20ml du bidon 5L.
En pré-imprégnation, pour 0,5L d'eau tiède : une dose de la pompe 2ml du bidon 5L.

Pour réduire l'impact environnemental, respecter les doses d'utilisation recommandées. Nettoyer puis rincer préalablement les surfaces très souillées.
* Rinçage à l'eau potable obligatoire pour les surfaces destinées à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

En cas de surfaces sensibles, réaliser un test de compatibilité.

Ne pas utiliser sur marbre, ciment ou pierres calcaires.

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. L'application peut être renouvelée immédiatement, dès que nécessaire.

Le port d'Équipement de Protection Individuelle est recommandé.

Informations complémentaires sur les étiquettes et la FDS.

FDS disponible sur www.quickfds.com

Stocker dans son emballage d'origine à une température conseillée entre 5 et 40°C.

Réservé à un usage professionnel.

CARACTÉRISTIQUES

Aspect : Liquide fluide jaune doré.

Parfum : Fruité et floral

pH : 2,6±0,5

Densité : 1,14±0,02

Solubilité : Totale dans l'eau

Biodégradation de la formule complète :

Taux de biodégradation intrinsèque de plus de 98% en 14 jours (ligne directrice OCDE 302B)¹. ¹Test réalisé sur la formule de base CITRUS 5.1 (concentré non coloré sans parfum).

COMPOSITION

Selon règlement détergent (648/2004CE)

15-30% Désinfectant. 5-15% agents de surface anioniques, agent de surface non ionique. <5% parfum.

Selon référentiel ECODETERGENT

Contient aussi : correcteur d'acidité, eau, séquestrant, base, colorant.

• 97,8% du total des ingrédients sont d'origine naturelle.

• Ecodétergent certifié par ECOCERT Greenlife selon le référentiel ECOCERT disponible sur <http://detergents.ecocert.com>

• Les agents de surface sont d'origine végétale.

Informations relatives aux biocides :

Lactic Acid N° CAS 79-33-4 à 28,8%(m/m), usages TP2 et TP4. SL.

LÉGISLATION

Surfaces alimentaires - Arrêté du 19/12/13 modifiant celui du 8/9/99 : Composants autorisés pour le nettoyage des surfaces destinées à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Biodégradabilité - (CE) n°648/2004 (Détergents) : Les agents de surface contenus dans ce produit respectent les critères de biodégradabilité.

Biocide - 528/2012CE : Conforme au règlement. Enregistré au n° d'inventaire Simmbad 59034.

Classification, étiquetage et emballage - (CE) n°1272/2008(CLP) : La FDS et l'étiquetage sont conformes.

REACH - (CE) n°1907/2006 : Ne contient pas de substance extrêmement préoccupante (SVHC).

Transport de matières dangereuses - ADR 2017 : Exempté du classement et de l'étiquetage transport.

CONDITIONNEMENTS

017103 : C/6 flacons doseurs 1L - palette de 84 ☞

013142 : Bidon 5L - x2 - palette de 64 ☞

ACCESSOIRES CONSEILLÉS

016376 : Flacon spray 500ml* - ☞ x6 

018798 : Pompe doseuse 2ml / 5L - ☞ x24

022132 : Pompe doseuse 20ml / 5L - ☞ x24

011111 : Bouchon robinet / 5L - ☞ x24

☞ : Unité de vente conseillée.

*Flacon vide sérigraphié avec buse mousse.

www.prosens.pro - contact@prosens.pro +33 (0)5 49 74 63 20

La marque de produits d'entretien professionnel du Laboratoire Science et Nature
Recherche, développement et fabrication - 79250 NUEIL-LES-AUBIERS - France

Laboratoire Science et Nature - SAS au capital de 270 000 € - RCS Niort 79, N°CE FR 14343015798

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : CITRUS ND+
Code du produit : 024351

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : LSN.
Adresse : N°49 route de saint clementin.79250.NUEIL LES AUBIERS.FRANCE.
Téléphone : 05.49.74.63.20. Fax : .
contact@prosens.pro
www.prosens.pro

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315).
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).
Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent à usage biocide (voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS05

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 201-196-2 L-LACTIC ACID (2-HYDROXY PROPIONIC ACID)

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence - Prévention :

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>
Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: I79_33_4 CAS: 79-33-4 EC: 201-196-2	GHS05 Dgr Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318		25 <= x % < 50
L-LACTIC ACID (2-HYDROXY PROPIONIC ACID) INDEX: SC037 CAS: 73296-89-6 EC: 277-362-3 REACH: 01-2119489464-26	GHS05 Dgr Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318		2.5 <= x % < 10
SODIUM LAURYL SULFATE INDEX: 5949.29.1 CAS: 5949-29-1 EC: 201-069-1	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319		2.5 <= x % < 10
CITRIC ACID INDEX: SC047 CAS: 68515-73-1 EC: 500-220-1 REACH: 01-2119488530-36	GHS05 Dgr Eye Dam. 1, H318		2.5 <= x % < 10
CAPRYLYL/CAPRYL GLUCOSIDE INDEX: SC023 CAS: 68891-38-3 EC: 500-234-8 REACH: 01-2119488639-16	GHS05 Dgr Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412		2.5 <= x % < 10
SODIUM LAURETH SULFATE INDEX: SC018 CAS: 51981-21-6 EC: 257-573-7	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319		0 <= x % < 2.5
TETRASODIUM GLUTAMATE DIACETATE INDEX: 011-002-00-6 CAS: 1310-73-2 EC: 215-185-5	GHS05 Dgr Skin Corr. 1A, H314	[1]	0 <= x % < 2.5
HYDROXYDE DE SODIUM (Texte complet des phrases H: voir la section 16)			

Informations sur les composants :

- [CAS 68891-38-3 : SODIUM LAURETH SULFATE: SCL: Eye Dam./Irrit. 2: 5 - 10 % / Eye Dam./Irrit. 1: >10 %]
 [CAS 73296-89-6 : SODIUM LAURYL SULFATE : SCL: Eye Dam./Irrit. 2: 10 - < 20 % / Eye Dam./Irrit. 1: >= 20 %]
 [CAS 68515-73-1: CAPRYLYL/CAPRYL GLUCOSIDE: SCL: Eye Dam./Irrit. 2: >10% / Eye Dam./Irrit. 1: >10%]
 [1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'Ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- poudres polyvalentes ABC
- dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec un décontaminant basique, par exemple solution aqueuse de carbonate de sodium, ou autre.

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Équipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Éviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

Équipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
1310-73-2			2 mg/m3		

- France (INRS - ED984 :2016) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
1310-73-2	-	2	-	-	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Éviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Éviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Informations générales**

Etat Physique :	Liquide Fluide.
Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement	
pH :	2.60 ±0.5. Acide faible.
Point/intervalle d'ébullition :	Non précisé.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	1.14 ± 0.02 g/cm ³
Hydrosolubilité :	Soluble.
Viscosité :	v < 7 mm ² /s (40°C)
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la chaleur
- l'exposition à la lumière

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Peut entraîner des lésions cutanées réversibles, telles qu'une inflammation de la peau ou la formation d'érythèmes et d'escarres ou d'œdèmes, à la suite d'une exposition allant jusqu'à quatre heures.

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iris (iritis).

11.1.1. Substances**Toxicité aiguë :**

L-LACTIC ACID (2-HYDROXY PROPIONIC ACID) (CAS: 79-33-4)

Par voie orale : DL50 = 3450 mg/kg

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 97-53-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Hydroxyde de sodium et solutions aqueuses (CAS 1310-73-2): Voir la fiche toxicologique n° 20.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface anioniques
- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface non ioniques
- désinfectants
- parfums

- Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CAS	%	Type de produits
L-LACTIC ACID (2-HYDROXY PROPIONIC ACID)	79-33-4	288.00 g/kg	02 04

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS05 : Corrosion.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

